

## **ELAGAGE DES ARBRES**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DU MARCHÉ**

établies en application du Code des Marchés Publics

#### **I - CARACTÉRISTIQUE DU MARCHÉ**

##### Article 1 - Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics.

Personne Responsable du Marché : Monsieur N.FIX, Proviseur du Lycée Pablo PICASSO de Fontenay-sous-bois.

##### Article 2 – Définition de l'opération

L'entreprise assurera l'élagage de 14 peupliers d'une vingtaine de mètres de hauteur, de plusieurs acacia de 5 arbres morts à couper (2 sapins côté parking ,2 arbres dans la cour de récréation et 1 pommier qui va tomber sur la clôture mitoyenne ) ainsi que l'évacuation des déchets végétaux.

L'entreprise assurera l'installation et la protection de la zone d'intervention.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent tant pour la protection de ses ouvriers que pour la protection des usagers et riverains du lycée.

Zone d'intervention : En bordure de clôture, le long de l'avenue Picasso du portail coulissant du 4 avenue Picasso ( peupliers) à la clôture de la société mitoyenne au 6 avenue Picasso ( pommier ), en bordure de rue sur l'avenue des Olympiades ( acacias )

L'entreprise fera une proposition complémentaire pour éclaircir 3 sapins situés dans la cour de récréation, en bordure du bâtiment et de plusieurs pommiers au fond de la cour

Les travaux seront exécutés soit en site occupé ( présence de 1 000 élèves ). Soit les 25 et 26 octobre 2021 ( vacances scolaires )

##### Article 3 – Période

Les travaux sont à réaliser avant fin novembre 2021.

##### Article 4 - Forme et conditions du marché

Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses consécutives à une visite des lieux (prendre rendez-vous avec M. Martignon, Responsable maintenance au 01-48 76 26 73 . Une attestation de visite sera délivrée).

#### **II - RÉFÉRENCEMENT**

##### Article 5 - Date de limite de dépôt des candidatures

Les offres devront parvenir au plus tard **le 15 octobre 2021**. Elles seront déposées sur la plate-forme de l'AJI ; Les offres devront obligatoirement comporter la mention « acceptation des conditions générales du marché ».

### **III - CLAUSES PARTICULIÈRES AU MARCHÉ**

#### **Article 6**

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations légales et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur dans la profession.

#### **Article 7 - Paiement**

7.1 Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le règlement devra être effectué dans le délai global prévu par la réglementation en vigueur par mandat administratif après réception des travaux.

7.2 La facture établie en un original et une copie, portera outre les mentions légales, les indications suivantes : Les noms et adresse du fournisseur, les coordonnées bancaires pour le virement, le taux et le prix de la prestation (hors TVA et TTC), le n° du bon de commande adressé par le lycée, le n° de SIRET et le montant de la TVA.

7.3 Le comptable assignataire est l'agent comptable du Lycée Pablo PICASSO.

7.4 Tous les candidats, sans exception, devront produire un **Relevé d'Identité Bancaire**, mentionnant leur raison sociale ainsi que les coordonnées du compte de disponibilité (bancaire ou postal) au crédit duquel ils souhaitent que le règlement effectué à leur intention soit inscrit.

### **IV - CRITERES DE CHOIX ENTRE LES PRESTATAIRES**

#### **Article 8**

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le prix (70%)
- Valeur technique de la proposition décrivant l'ensemble des tâches du chantier, la durée, les matériels utilisés et le nombre d'ouvriers (30%)

### **V - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

#### **Article 9 - Attribution**

A l'issue de cette consultation, le prestataire retenu, ainsi que les entreprises candidates recevront une réponse par écrit (courrier ou mail).

L'attribution du marché ne vaut pas commande. Le prestataire retenu recevra, un bon de commande dûment signé par l'ordonnateur du Lycée. Seul ce bon de commande engagera juridiquement le lycée.

Signature du représentant habilité de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite "Conditions lues et approuvées"

Cachet de l'entreprise :